

**COMMUNE DE CHATEAUNEUF**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 mars 2021 à 19 heures 30**

**Présent(e)s** : CARREL Denis, CHOLAT Claude, ETIENNE Nadège, FAISAN Marie-France, FALQUET Patrick, FOURNIER Raymond, HUGONOT Christelle, JACQUIN Michel, LEMAIRE François, MARTIN Thierry, PEPIN François, TISSOT Julien, VILLAIN Marie.

**Excusée** : BARRAZ Pauline (pouvoir à Raymond Fournier)- BERGIN Frédéric

**Secrétaire de séance** :

Conformément à l'article L2121-15 CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. M. FALQUET Patrick est désigné secrétaire par le Conseil Municipal et accepte les fonctions.

Le compte-rendu de la séance du 08 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

**1°- Avenant à la convention avec le Cdg73 relative à l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'avenant prolongeant le dispositif de médiation préalable obligatoire jusqu'au terme de l'expérimentation nationale, soit jusqu'au 31 décembre 2021, et autorise Madame le Maire à signer avec le Cdg73 l'avenant à la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire.

**2°- Mandatement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour le compte de la commune, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

**3°- Protection Sociale Complémentaire – Mandatement du Centre de gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière concernant la protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance », et mandate le Cdg73 afin de mener pour le compte de la collectivité la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

**4°- Approbation compte de gestion 2020.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**5° - Vote du compte administratif 2020.**

**Section de Fonctionnement** :

Dépenses : 464 731.13 €

Recettes : 657 563.31 €

Résultat de clôture : 402 543.10 €

### **Section d'Investissement :**

Dépenses : 191 054.57 €

Recettes : 145 120.99 €

Restes à réaliser : - 219 129 € Déficit d'investissement : - 62 690.65 €

Hors la présence de Mme Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le compte administratif du budget communal 2020.

### **6°- Vote du taux des taxes :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux des taxes et vote les taux suivants :

- Taxe foncier bâti : 16.17 % + 11.03% (taux 2020 du Conseil Départemental affecté à la commune) : 27.20 %
- Taxe foncier non bâti : 67.13%

### **7°- Affectation du résultat au budget 2021 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'affecter au budget communal 2021 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

- La somme de 281 820€ au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.
- La somme de 120 723.10 € en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement.

### **8°- Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du FDEC :**

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental de La Savoie pour l'octroi d'un concours financier concernant : les travaux de changement des menuiseries extérieures (portes) de la salle communale et les travaux de changement du mode de chauffage de l'église.

### **9°- Demande de subvention à la Région dans le cadre du Bonus Relance :**

Le Conseil Municipal sollicite la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'octroi d'un concours financier concernant : les travaux de changement des menuiseries extérieures (portes) de la salle communale, les travaux de changement du mode de chauffage de l'église, les travaux de rénovation de la façade principale de l'église.

### **10°- Transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la CC Cœur de Savoie :**

La compétence mobilité pourra s'organiser selon deux niveaux complémentaires :

- La communauté de communes Cœur de Savoie devra organiser la mise en œuvre des actions de la mobilité « du quotidien » au niveau de son territoire, actions regroupées dans un Plan de Mobilité Simplifié (PMS).

- La Région Auvergne Rhône-Alpes est confortée, quant à elle, dans son rôle de chef de file de la compétence mobilité au niveau régional, de la coordination de cette compétence entre

les territoires, et reste l'autorité organisatrice des transports interdépartementaux, départementaux et des Trains Express Régionaux (TER).

La Communauté de communes sera compétente pour organiser les différents types de services de mobilité si elle le souhaite :

- Services réguliers de transport public de personnes
- Services à la demande de transport public de personnes
- Services de transport scolaire
- Services relatifs aux mobilités actives, notamment les 2 roues
- Services relatifs aux usages partagés de la voiture (covoiturage, ...)
- Services de mobilité solidaire

La Communauté de communes sera également compétente pour proposer des services de conseil et d'accompagnement auprès des différents acteurs (entreprises notamment) et usagers.

Le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la CC. Cœur de Savoie. 1 voix contre : M. Michel Jacquin.

#### **11°- Subvention classe de découverte :**

En réponse à la demande des enseignants concernant l'octroi d'une subvention pour l'organisation d'une classe de découverte à destination des élèves de l'école primaire de Châteauneuf, le Conseil Municipal, décide d'allouer la somme suivante :

- 70 € x 32 élèves concernés = 2 240 €

1 abstention : Mme VILLAIN Marie

#### **12°- Convention Enedis :**

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer :

Une convention de servitudes avec Enedis concernant la parcelle cadastrée ZX 69 à Rougemont

Une Convention de mise à disposition de la parcelle ZX 69 pour l'installation d'un poste de transformation électrique.

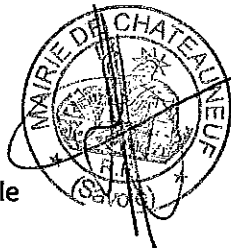
Ces travaux visent à améliorer la desserte électrique de la Zone artisanale de Rougemont.

#### **Questions diverses :**

- Les travaux de Freydière vont commencer lundi 22 mars. C'est L'entreprise MAURO Maurienne qui interviendra. Les riverains ont été informés par courrier des travaux et des conditions de circulation.
- Prochain CM : mardi 6 avril ou lundi 12 ou mardi 13 avril

Le Maire,  
Christelle HUGONOT

Le secrétaire de séance,  
Patrick FALQUET



- Affiché le